



DECISION DU PRESIDENT N°25DC27

SIGNATURE DU MARCHÉ N° 25MPATVX03 POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE
500 M³ ET D'UN BATIMENT DE STOCKAGE A L'UNITE DE VALORISATION
ENERGETIQUE (UVE) DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SIVALOR A
VALSERHONE



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251104-25DC27-AU
Date de réception préfecture : 04/11/2025

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la commande publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

Préambule

Considérant que le 24 juillet 2025 a été envoyé un avis de publicité au BOAMP et sur le profil acheteur du SIVALOR en vue de la passation d'un marché pour la création d'un bassin de 500 m³ et d'un bâtiment de stockage à l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers et assimilés du SIVALOR pour une durée maximum de 1 an – 160 jours à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux, sous la forme d'un marché à procédure adaptée et non alloti.

Considérant qu'à la date de remise des offres, le lundi 22 septembre 2025 à 12h00, trois plis ont été remis dans les délais :

- Groupement GALLIA (01200 VALSERHONE) / FAMY (01200 VALSERHONE) ;
- Société DECREMPS (74800 AMANCY) ;
- Société MONTESSUIT (74240 GAILLARD).

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres établi par la Direction Valorisation énergétique et transfert, la Commission de Commande publique réunie le 06 novembre 2025 prendra connaissance de la proposition de notation et de classement, afin d'attribuer l'ensemble du marché au groupement GALLIA / FAMY.

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché n° 25MPATVX03 pour la création d'un bassin de 500 m³ et d'un bâtiment de stockage à l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers et assimilés du SIVALOR avec le groupement GALLIA / FAMY, pour un montant total de 342 468,70 € HT.

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice générale des services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valsershône, le 04 novembre 2025

Le Président,
Serge RONZON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- notification le

Le Président,
Serge RONZON



Accusé de réception en Préfecture
001-257401620-20251104-25DC27-AU
Date de réception préfecture : 04/11/2025